

# 897 000 enfants sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Canada

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 30 novembre 2022

---

## Apprendre dans la langue de la minorité : dénombrer les enfants admissibles à l'aide du recensement

L'éducation dans la langue officielle minoritaire joue un rôle de premier plan pour les communautés linguistiques d'expression anglaise au Québec et les communautés francophones dans les autres provinces et les territoires du Canada. Durant l'enfance, l'école prolonge, au-delà de la famille et du milieu immédiat, la connaissance de cette langue, l'apprentissage et l'expérience de son usage. Pour les communautés linguistiques en situation minoritaire, l'instruction dans la langue de la minorité est souvent considérée comme primordiale au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture.

À la suite de [vastes consultations menées auprès de la population canadienne](#), d'experts et de représentants provinciaux et communautaires, on a ajouté, dans le cadre du Recensement de 2021, de nouvelles questions permettant de dénombrer les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon les critères de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les résultats obtenus à ces questions sont maintenant disponibles, selon divers niveaux géographiques. Bien que ces nouvelles données comportent certaines limites, elles constituent l'une des pièces maîtresses de l'écosystème de données sur cette population que développe actuellement Statistique Canada.

En 2021, dans l'ensemble du Canada, 897 000 enfants de moins de 18 ans au 31 décembre 2020 étaient admissibles à l'instruction au primaire et au secondaire dans la langue officielle minoritaire.

Les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire peuvent avoir suivi ou non un programme d'enseignement dans la langue officielle minoritaire. Certains sont trop jeunes et n'ont pas encore commencé l'école. D'autres enfants, d'âge scolaire, n'ont jamais reçu leur instruction dans la langue officielle minoritaire, pour diverses raisons telles que le choix des parents ou la distance de la résidence à l'école.

Les données diffusées aujourd'hui offrent un portrait de la scolarisation dans les langues officielles minoritaires non seulement des enfants, mais aussi des adultes. Au Québec, près d'un million de personnes âgées de 5 ans et plus ont été scolarisées dans une école de langue anglaise au Canada au cours de leur enfance. Au Canada hors Québec, 1,3 million de personnes âgées de 5 ans et plus ont suivi un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada. Ce nombre ne comprend pas les 1,6 million de personnes résidant à l'extérieur du Québec qui ont fréquenté un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise, sans toutefois n'avoir jamais fréquenté d'école de langue française au Canada.

Ces données constituent une base factuelle nouvelle pour les décideurs publics, les responsables de la planification des infrastructures scolaires et les prestataires de services d'enseignement, tels les ministères provinciaux de l'éducation et les conseils scolaires partout au pays. Elles seront aussi très utiles aux représentants de communautés de langue officielle en situation minoritaire et aux personnes intéressées aux besoins éducatifs des enfants de leur collectivité, tout particulièrement ceux des enfants de la minorité de langue officielle.



## Faits saillants

Le Recensement de la population de 2021 comprend de nouvelles données sur les enfants admissibles à l'instruction au primaire et au secondaire dans la langue officielle minoritaire selon les trois critères de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

En 2021, 897 000 enfants étaient admissibles à l'instruction au primaire et au secondaire dans la langue officielle minoritaire, soit en anglais au Québec (304 000), soit en français à l'extérieur du Québec (593 000).

L'Ontario (350 000), l'Alberta (67 000), la Colombie-Britannique (56 000), le Nouveau-Brunswick (49 000) et le Manitoba (30 000) comptaient les plus grands nombres d'enfants admissibles à l'instruction en français parmi les provinces et les territoires au Canada hors Québec.

Parmi les provinces et les territoires, le Nouveau-Brunswick (36,0 %), le Québec (18,1 %), le Yukon (14,1 %) et l'Ontario (12,6 %) comptaient les plus grandes proportions d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire. Environ 1 enfant sur 10 (10,5 %) était admissible à l'instruction en français au Canada hors Québec.

Dans l'ensemble du Canada, plus de 90 % des enfants admissibles résidaient à moins de 15 kilomètres d'une école de langue officielle minoritaire.

Au Canada hors Québec, 292 000 enfants d'âge scolaire ont pris part à un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada au primaire ou au secondaire, ce qui représentait 64,7 % des enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans. Cette proportion était plus élevée au Nouveau-Brunswick (80,6 %) et au Yukon (71,0 %), alors qu'elle était plus faible en Colombie-Britannique (55,7 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (54,2 %) et en Alberta (49,6 %). Au Québec, 175 000 enfants d'âge scolaire ont fréquenté une école de langue anglaise au Canada, que ce soit au primaire ou au secondaire, ce qui représentait 76,2 % des enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans de cette province.

Les nouvelles données sur les langues d'instruction révèlent que, parmi les personnes au Canada hors Québec âgées de 5 ans et plus, près de 1,2 million ont fait des études dans un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française, 1,6 million, dans un programme d'immersion en français, et 137 000, dans les deux types de programmes.

Près d'un million de personnes âgées de 5 ans et plus vivant au Québec lors du Recensement de 2021 ont fait des études primaires ou secondaires dans une école de langue anglaise au Canada.

## Qui a le droit à l'instruction dans la langue de la minorité?

Depuis son adoption en 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît le droit à l'instruction au primaire et au secondaire dans la langue officielle de la minorité, c'est-à-dire en anglais au Québec ou en français dans les autres provinces et les territoires du Canada.

Les personnes ayant droit à l'éducation de leurs enfants dans la langue officielle de la minorité sont les citoyens canadiens qui satisfont à au moins l'un des trois critères énoncés à l'article 23 de la *Charte*, soit :

- 1) les personnes dont la langue maternelle, soit la première langue apprise et encore comprise, est celle de la minorité de leur province ou territoire de résidence. Au Québec, le critère de la langue maternelle ne s'applique pas. Ce sont les deux critères suivants qui s'y appliquent.
- 2) les personnes qui ont reçu leur instruction, au primaire au Canada, en anglais pour les résidents du Québec ou en français pour les résidents de l'extérieur du Québec. L'instruction peut avoir été reçue n'importe où au Canada, peu importe la province ou le territoire de résidence actuelle. L'instruction en français n'inclut pas les programmes d'immersion en français puisqu'il s'agit de programmes d'enseignement du français langue seconde offerts par les écoles de langue anglaise.
- 3) les personnes dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au primaire ou au secondaire au Canada, en anglais pour les résidents du Québec, ou en français (à l'exclusion des programmes d'immersion en français) pour les résidents des autres provinces et des territoires.

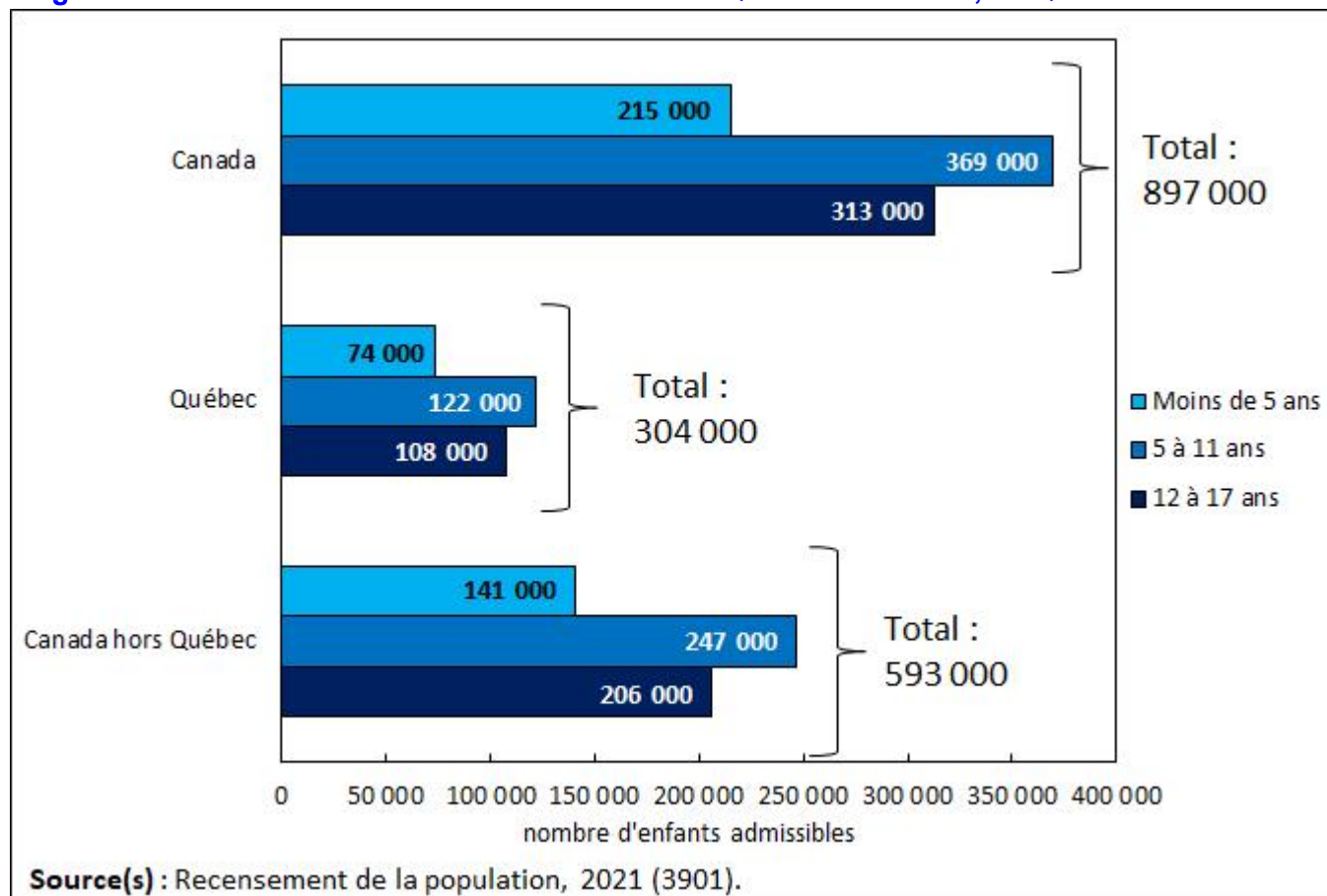
Les enfants dont au moins l'un des parents satisfait à au moins l'un de ces critères sont donc admissibles à l'instruction au primaire et au secondaire dans la langue officielle de la minorité là où le nombre le justifie.

La *Charte* prévoit que ces critères s'appliquent aux citoyens canadiens, alors que le recensement ne dispose de l'information sur le statut de citoyenneté que pour une partie de la population (25 %) qui a répondu au questionnaire détaillé du recensement. Par conséquent, l'admissibilité déterminée à partir du recensement et dont il est question dans le présent communiqué ne tient pas compte de la citoyenneté. Toutefois, l'incidence de l'exigence de citoyenneté des parents sur le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire peut être estimée à l'aide du questionnaire détaillé du recensement. En 2021, dans l'ensemble du Canada, une faible proportion des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire n'avaient pas au moins un parent citoyen canadien qui répondait à au moins l'un des critères ci-dessus. Des tableaux de données seront disponibles en 2023 pour que les utilisateurs puissent tenir compte de l'exigence de citoyenneté des parents.

Pour obtenir plus d'information, consultez le [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021](#).

## Près de 1 enfant sur 8, soit 897 000 enfants au Canada, est admissible à l'instruction dans la langue officielle minoritaire

**Infographie 1 – En 2021, près des deux tiers des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire vivaient à l'extérieur du Québec et un tiers, au Québec**



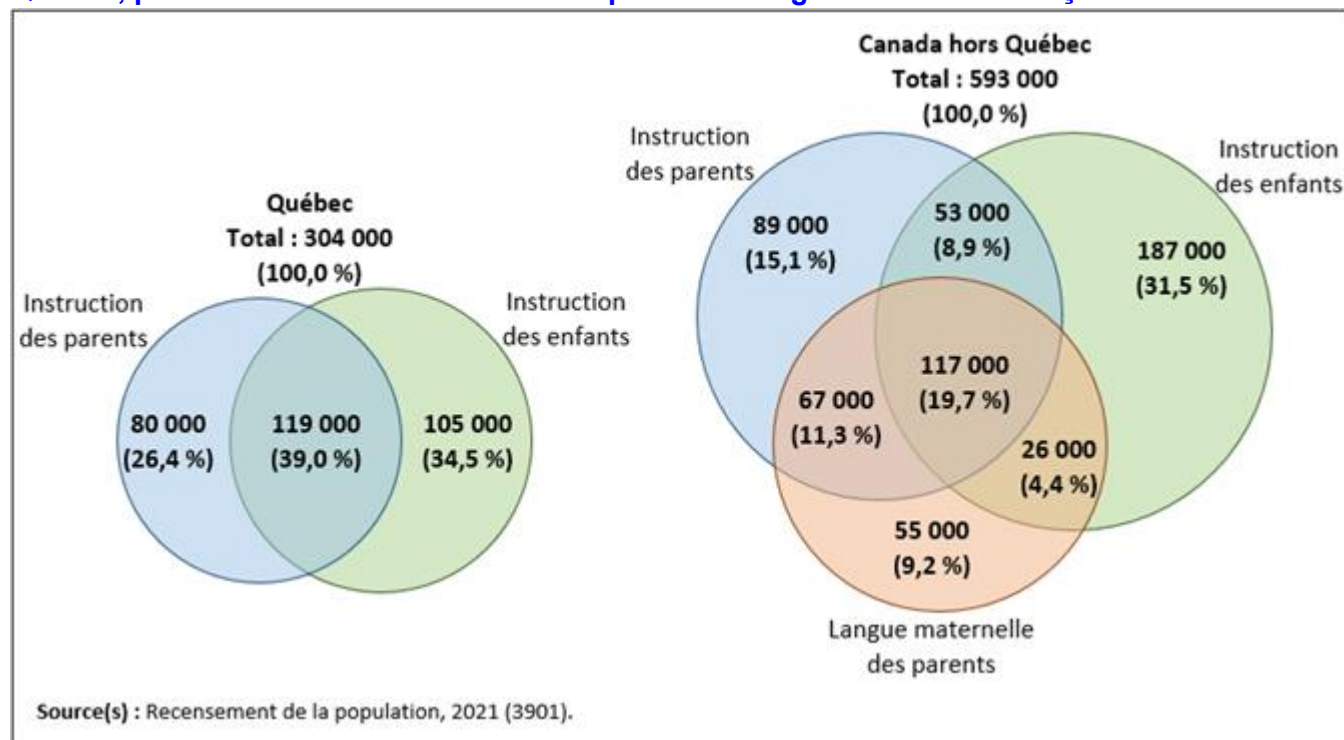
Les nouvelles questions sur la langue d'instruction permettent de connaître le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans pour lesquels la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit à l'instruction au primaire et au secondaire dans la langue officielle de la minorité, c'est-à-dire en anglais au Québec et en français au Canada hors Québec.

Au Canada, sur les 7,3 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2020, 897 000 étaient admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, ce qui représente près de 1 enfant sur 8 (12,2 %).

Parmi ces enfants, plus de 215 000 étaient âgés de moins de 5 ans (âge préscolaire), alors que 682 000 étaient âgés de 5 à 17 ans (âge scolaire), ce qui correspond généralement aux âges où les enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire.

Près des deux tiers des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Canada vivaient à l'extérieur du Québec, où le français est en contexte minoritaire, alors qu'un peu plus du tiers restait au Québec, où l'anglais est une langue officielle minoritaire.

**Infographie 2 – Environ les deux tiers des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Québec ont au moins un parent instruit dans une école anglaise; hors Québec, près de la moitié ont au moins un parent de langue maternelle française**



Au Québec, 304 000 enfants étaient admissibles à l'instruction en anglais, ce qui représente plus de 1 enfant sur 6 (18,1 %). Parmi eux, près de 74 000 étaient âgés de moins de 5 ans, 122 000 étaient âgés de 5 à 11 ans et près de 108 000, de 12 à 17 ans.

Au Canada hors Québec, 593 000 enfants âgés de moins de 18 ans, c'est-à-dire un peu plus de 1 enfant sur 10 (10,5 %), étaient admissibles à l'instruction en français. Parmi eux, près de 141 000 étaient d'âge préscolaire et 452 000 étaient d'âge scolaire. Parmi les enfants d'âge scolaire admissibles, on comptait, au 31 décembre 2020, 247 000 enfants âgés de 5 à 11 ans et plus de 206 000 enfants âgés de 12 à 17 ans.

Moins de la moitié (44,6 %) des enfants admissibles résidant au Canada hors Québec le sont en raison de la langue maternelle française de leurs parents. Au Québec, où le critère d'admissibilité de la langue maternelle ne s'applique pas, près des deux tiers (65,5 %) des enfants admissibles le sont en vertu de l'instruction de leurs parents dans une école primaire de langue anglaise au Canada.

## Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon le critère d'admissibilité

Les nouvelles questions sur la langue d'instruction posées dans le cadre du recensement ont été combinées à d'autres caractéristiques des membres du ménage, comme les liens de parenté et la langue maternelle, afin d'obtenir le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.

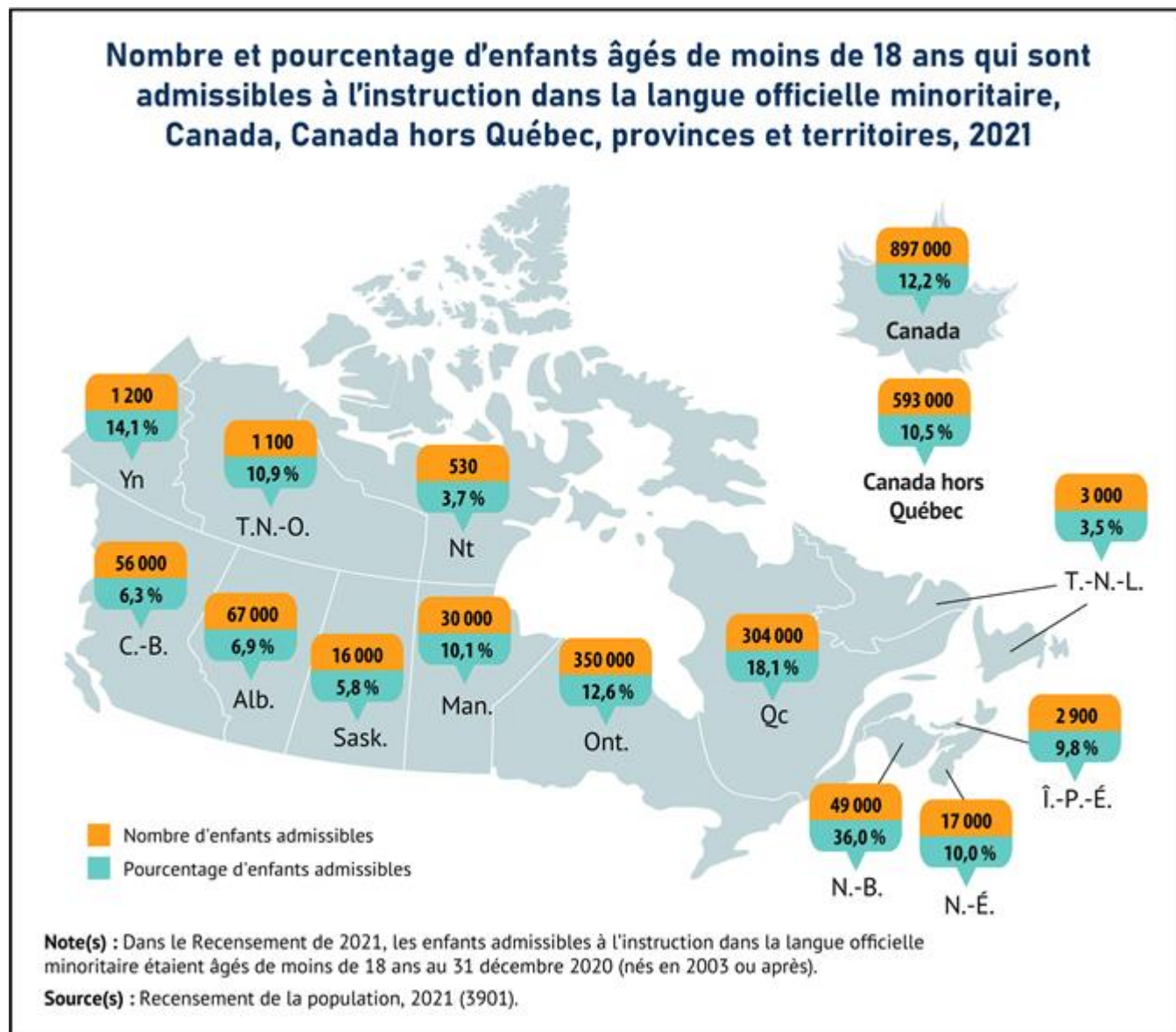
Au Québec, environ les deux tiers (65,5 %) des enfants admissibles à l'instruction en langue anglaise le sont parce qu'ils ont au moins un parent qui a fait des études primaires dans une école de langue anglaise au Canada. Un peu plus du tiers restant des enfants admissibles (34,5 %) sont admissibles uniquement parce qu'eux-mêmes, un frère ou une sœur ont fait des études primaires ou secondaires dans une école de langue anglaise au Canada.

Au Canada hors Québec, où la langue maternelle des parents est un critère d'admissibilité, moins de la moitié (44,6 %) des enfants admissibles aux programmes d'instruction en français ont au moins un parent ayant le français comme langue maternelle. Près du quart des enfants admissibles (23,9 %) sont plutôt admissibles parce qu'au moins un de leurs parents a fait des études primaires dans une école de langue française au Canada et près du tiers (31,5 %) uniquement parce qu'eux-mêmes, un frère ou une sœur ont fait des études primaires ou secondaires dans une école de langue française au Canada.

Comme le montre l'infographie 2, de nombreux enfants sont admissibles en vertu de plus d'un critère, et ce, tant au Québec qu'au Canada hors Québec.

## Plus de 1 enfant sur 3 est admissible à l'instruction en français au Nouveau-Brunswick

**Carte 1 – En 2021, les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient plus nombreux en Ontario et au Québec, et représentaient plus du tiers des enfants du Nouveau-Brunswick**



Les nombres et proportions d'enfants âgés de moins de 18 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire sont fortement liés à la répartition géographique et au poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire au Canada hors Québec ou des communautés d'expression anglaise au Québec.

En 2021, l'Ontario (350 000), l'Alberta (67 000), la Colombie-Britannique (56 000), le Nouveau-Brunswick (49 000) et le Manitoba (30 000) comptaient les plus grands nombres d'enfants admissibles à l'instruction en français parmi les provinces autres que le Québec.

À l'inverse, le Nunavut (530), les Territoires du Nord-Ouest (1 100) et le Yukon (1 200) comptaient les plus petits nombres d'enfants admissibles à l'instruction en français.

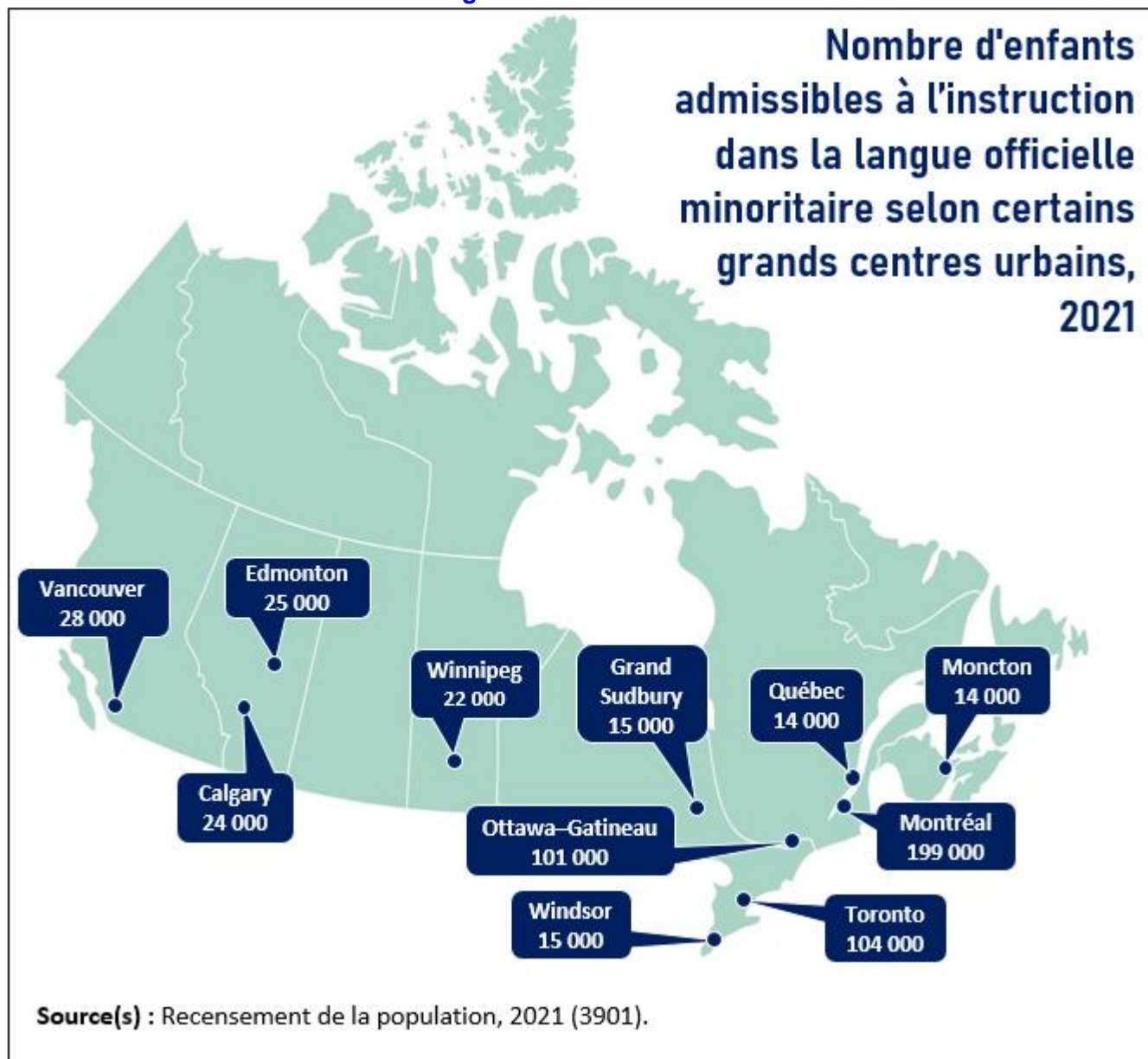
Si, plutôt que les nombres, on considère la proportion d'enfants qui sont admissibles au sein de chaque province et territoire, ce sont plutôt le Nouveau-Brunswick (36,0 %), le Québec (18,1 %), le Yukon (14,1 %) et l'Ontario (12,6 %) qui présentent les pourcentages les plus élevés au pays.

Les provinces de l'Ouest présentaient quant à elles les proportions d'enfants admissibles parmi les plus faibles au pays, soit 6,9 % en Alberta, 6,3 % en Colombie-Britannique et 5,8 % en Saskatchewan. Le Nunavut (3,7 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (3,5 %) se classaient aux derniers rangs à ce chapitre.



**Près de la moitié des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire vivent dans les grands centres urbains de Montréal, de Toronto et d'Ottawa–Gatineau**

**Carte 2 – Montréal, Toronto et Ottawa–Gatineau comptaient chacun plus de 100 000 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en 2021**



À l'instar de la population du Canada et de la population de langue officielle en situation minoritaire, la grande majorité des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire résidaient dans les grands centres urbains en 2021.

De plus, c'est dans les centres urbains que se trouvaient près des trois quarts (73,9 %) des écoles offrant des programmes d'instruction dans la langue officielle minoritaire.

Près de la moitié des 897 000 enfants âgés de moins de 18 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire résidaient dans les grands centres urbains de Montréal (199 000), de Toronto (104 000) et d'Ottawa–Gatineau (101 000).

Venaient ensuite les grands centres urbains de Vancouver (28 000), d'Edmonton (25 000), de Calgary (24 000) et de Winnipeg (22 000), tous situés dans l'Ouest canadien et où les migrations de francophones, notamment en provenance du Québec, ont été relativement importantes pendant des décennies.

Plusieurs des centres urbains du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario qui sont situés près de la frontière que partagent ces provinces avec le Québec présentaient les plus grandes proportions d'enfants admissibles à l'instruction en français en 2021. Il s'agit des centres urbains d'Edmundston (97,5 %), de Bathurst (78,2 %) et de Campbellton (73,3 %), dans le nord du Nouveau-Brunswick, ainsi que ceux d'Hawkesbury (83,4 %) dans l'est ontarien et de Timmins (59,1 %) dans le nord de l'Ontario. La proportion d'enfants admissibles était également élevée à Moncton (46,1 %), dans le Grand Sudbury (46,0 %), à Cornwall (40,5 %) et dans le grand centre urbain d'Ottawa (35,7 %).

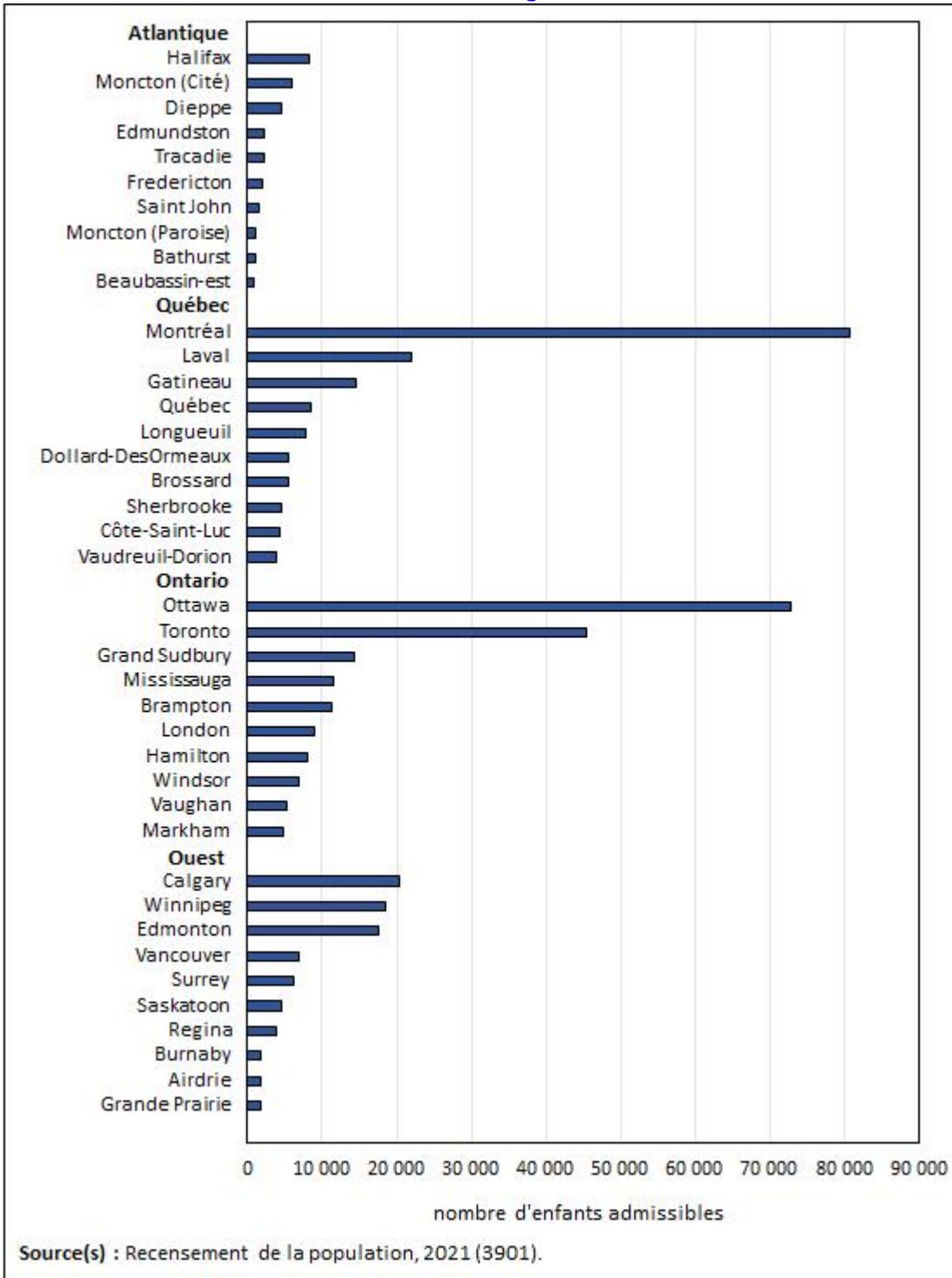
Au Québec, les grands centres urbains de Gatineau (24,5 %) et de Montréal (22,9 %) ainsi que les centres urbains de Cowansville (25,0 %), dans l'Estrie, et de Lachute (20,6 %), dans les Laurentides, présentaient les plus grandes proportions d'enfants admissibles à l'instruction dans les écoles de langue anglaise.

Plusieurs de ces centres urbains comptent une proportion importante de personnes de langue française et de langue anglaise. Le taux de bilinguisme français-anglais est également élevé dans ces centres urbains, comme l'indiquent les [données sur les langues du Recensement de 2021](#) diffusées le 17 août 2022.

---

**Au pays, 135 municipalités comptent plus de 1 000 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire**

**Infographie 3 – Le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire variait grandement entre les 10 municipalités comptant le plus grand nombre d'enfants admissibles dans chacune des régions du Canada en 2021**



L'une des principales forces du recensement est de permettre l'obtention de chiffres de population à l'échelon local, comme les municipalités. C'est à cette échelle que les nombres sont souvent considérés lorsqu'il s'agit d'établir le besoin en services éducatifs et en écoles, notamment dans la langue officielle minoritaire.

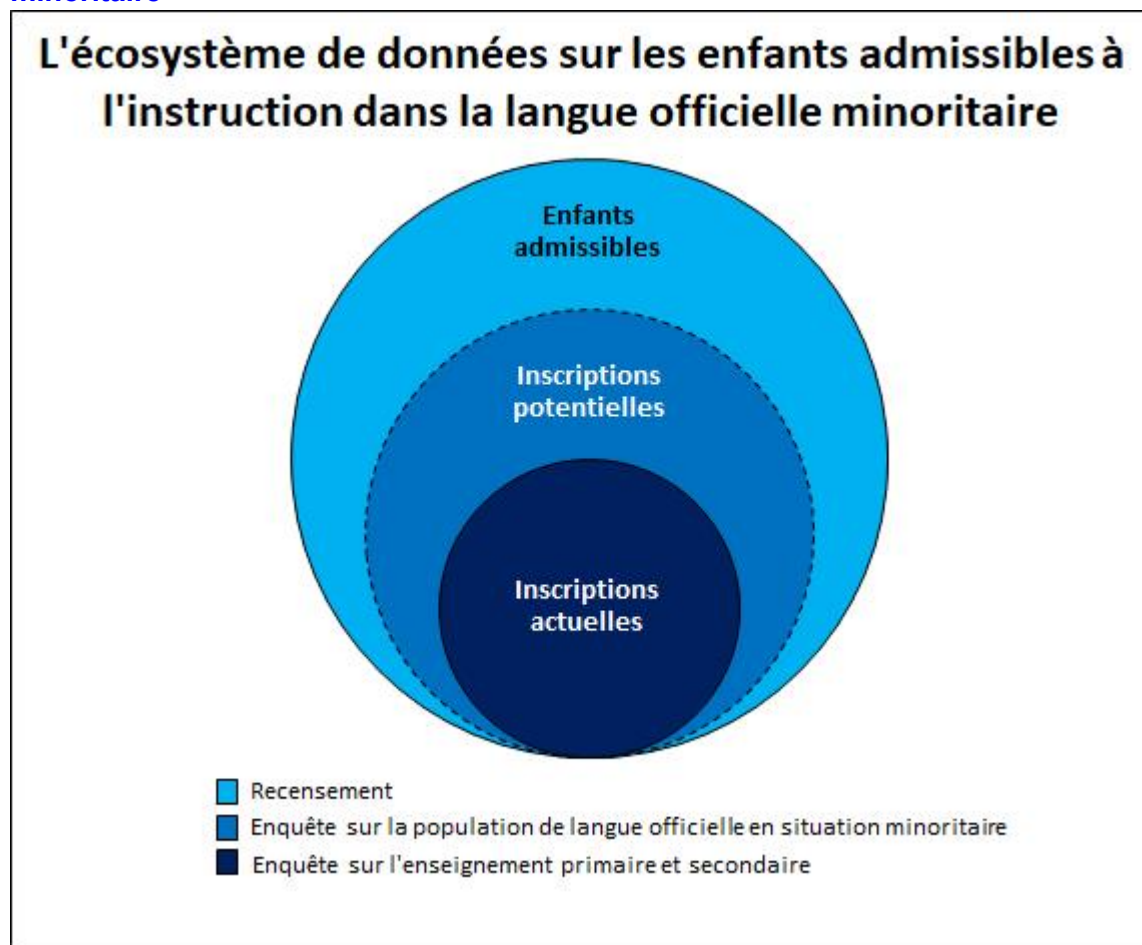
Par exemple, le recensement a permis d'établir que, en 2021, 135 municipalités comptaient plus de 1 000 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.

La grande majorité de ces municipalités se trouvaient dans les grands centres urbains du pays. À titre d'exemple, 31 d'entre elles se trouvaient dans le grand centre urbain de Montréal (Montréal, Laval et Longueuil comptant les nombres les plus élevés), 14 se trouvaient dans celui de Toronto (les nombres les plus élevés étant à Toronto, Mississauga et Brampton) et 5, dans celui d'Ottawa–Gatineau (Ottawa, Gatineau et Clarence–Rockland ayant les nombres les plus élevés).

Dans l'Atlantique, on trouvait le nombre le plus important d'enfants admissibles dans le grand centre urbain de Moncton (14 000), dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, et dans le nord de cette province, notamment dans la péninsule acadienne. Dans l'ensemble, environ 29 000 enfants admissibles vivaient dans les centres urbains de la province, alors que plus de 20 000 enfants admissibles étaient répartis dans de nombreuses petites collectivités rurales ou côtières francophones telles que Tracadie (2 200), Shédiac (1 400) ou Shippagan (1 000).

Environ la moitié des enfants admissibles du reste de l'Atlantique résidaient dans la capitale de leur province respective, soit Halifax, en Nouvelle-Écosse, St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

## Infographie 4 – Estimer le nombre d'inscriptions potentielles aux écoles de langue officielle minoritaire



En Ontario, outre les municipalités faisant partie des grands centres urbains tels que Toronto, Ottawa, Windsor et le Grand Sudbury, un nombre important d'enfants admissibles à l'instruction en français résidaient dans diverses municipalités du nord-est et du sud-est de la province. Dans le nord-est, ils étaient près de 5 000 à Timmins, 2 900 à North Bay et 2 000 à Nipissing Ouest, par exemple. Dans le sud-est, 3 600 résidaient à Cornwall, 1 600, à Alfred et Plantagenet, et 1 400, à South Glengarry.

Dans l'Ouest canadien, la quasi-totalité des municipalités comptant plus de 1 000 enfants admissibles se trouvaient dans les grands centres urbains, principalement ceux de Vancouver en Colombie-Britannique, d'Edmonton et de Calgary en Alberta, et de Winnipeg au Manitoba.

C'était également le cas au Québec, où 31 des 43 municipalités de plus de 1 000 enfants admissibles étaient situées dans le grand Montréal.

### Regard vers l'avenir : un « écosystème de données » pour estimer le nombre d'inscriptions potentielles aux écoles de langue officielle minoritaire

Le [Recensement de la population](#) fournit maintenant les nombres et les proportions d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire dans les communautés ainsi que de l'information sur les personnes qui ont été instruites au Canada dans la langue officielle minoritaire de leur province de résidence.

---

L'[Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire](#), dont les résultats seront disponibles en 2024, permettra d'examiner les raisons de la participation ou non à des programmes d'instruction dans la langue officielle de la minorité ainsi que les intentions des parents concernant les inscriptions futures de leurs enfants.

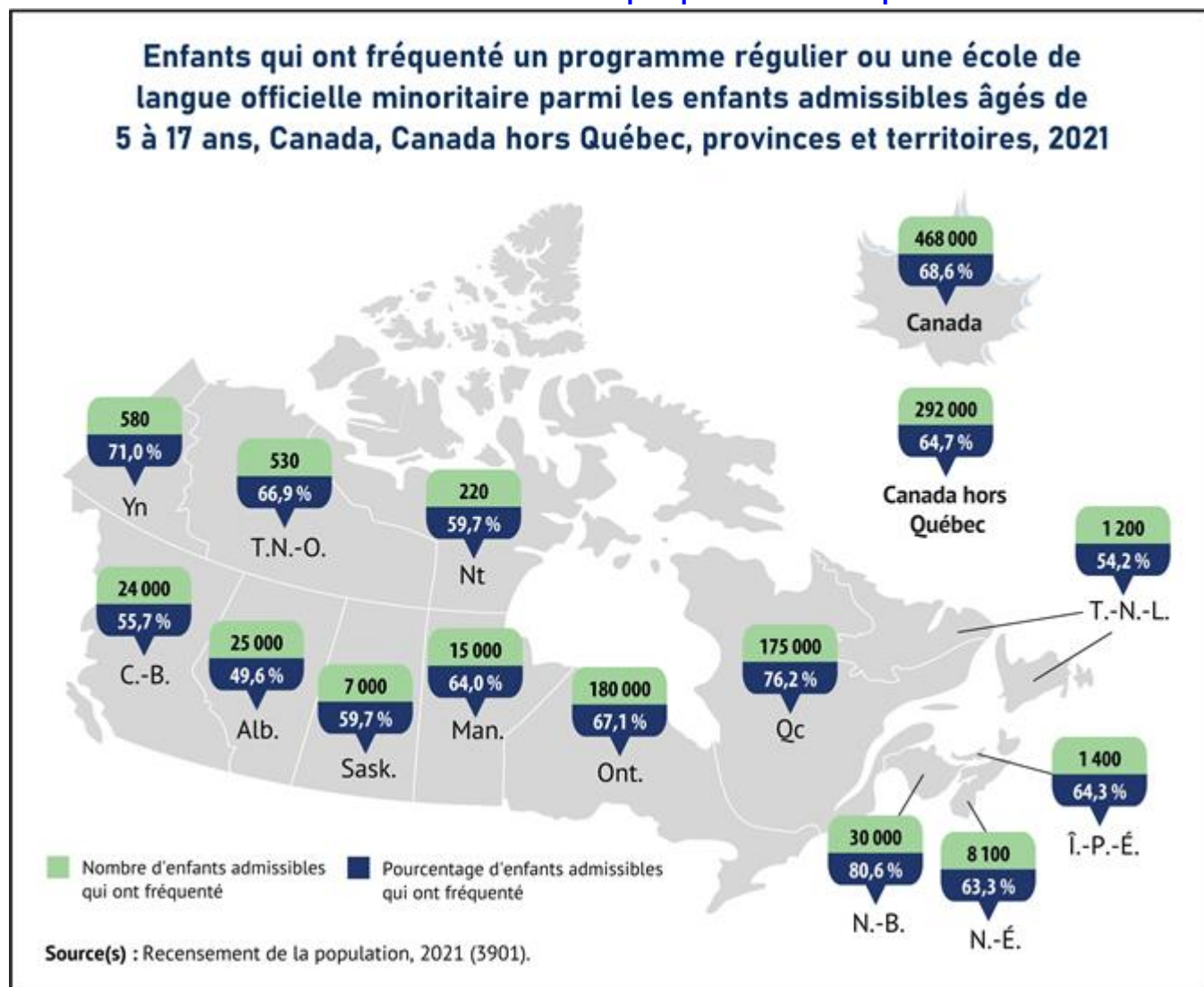
L'[Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire](#) fournit les effectifs annuels d'élèves inscrits dans les programmes publics d'enseignement dans la langue officielle en situation minoritaire.

La Base de données sur les écoles de langue officielle minoritaire permet de connaître l'emplacement de ces écoles et de calculer la distance de la résidence à l'école de langue officielle minoritaire la plus proche.

D'autres études viendront enrichir au fil du temps cet [écosystème de données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire](#).

**Plus des deux tiers des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire ont reçu de l'instruction dans cette langue**

**Carte 3 – En 2021, c'est au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Yukon que les pourcentages d'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient les plus élevés, et en Alberta, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique qu'ils étaient les plus faibles**



Les enfants d'âge scolaire admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire peuvent ou non avoir reçu de l'instruction dans cette langue.

Au Canada, près du tiers (31,4 %) des enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans n'avaient jamais suivi de tels programmes.

À l'inverse, 468 000 enfants avaient suivi dans le passé ou suivaient au moment du recensement un programme dans une école de langue officielle minoritaire, ce qui représente plus des deux tiers (68,6 %) des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.



---

Ces enfants peuvent avoir emprunté divers parcours scolaires. Par exemple, certains d'entre eux n'ont reçu qu'une partie de leur instruction dans la langue officielle minoritaire, alors que d'autres ont pris part à des programmes dans la langue officielle minoritaire de leur province de la maternelle à la fin du secondaire.

Au Québec, ce sont 175 000 enfants de 5 à 17 ans qui, en 2021, avaient déjà fréquenté dans le passé ou qui fréquentaient au moment du recensement une école de langue anglaise, ce qui représente un peu plus des trois quarts (76,2 %) des enfants admissibles de ce groupe d'âge.

Au Canada hors Québec, ils étaient 292 000, ou 64,7 % des enfants admissibles, à avoir déjà suivi ou à suivre un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au moment du recensement.

La fréquentation plus faible des écoles de langue française à l'extérieur du Québec (-11,5 points de pourcentage) s'explique en partie par l'existence des programmes d'immersion en français offerts dans les écoles de langue anglaise un peu partout au pays. En effet, parmi les enfants d'âge scolaire admissibles à l'école de langue française hors Québec, 1 enfant sur 8 (12,5 %) avait plutôt suivi un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise.

En fin de compte, près du quart (23,8 %) des enfants d'âge scolaire vivant au Québec qui étaient admissibles à l'instruction en anglais n'avaient jamais fréquenté une école de langue anglaise, tout comme près du quart (22,8 %) des enfants à l'extérieur du Québec qui étaient admissibles à l'instruction en français n'avaient jamais fait d'études primaires ou secondaires en français, que ce soit dans une école de langue française ou dans un programme d'immersion en français.

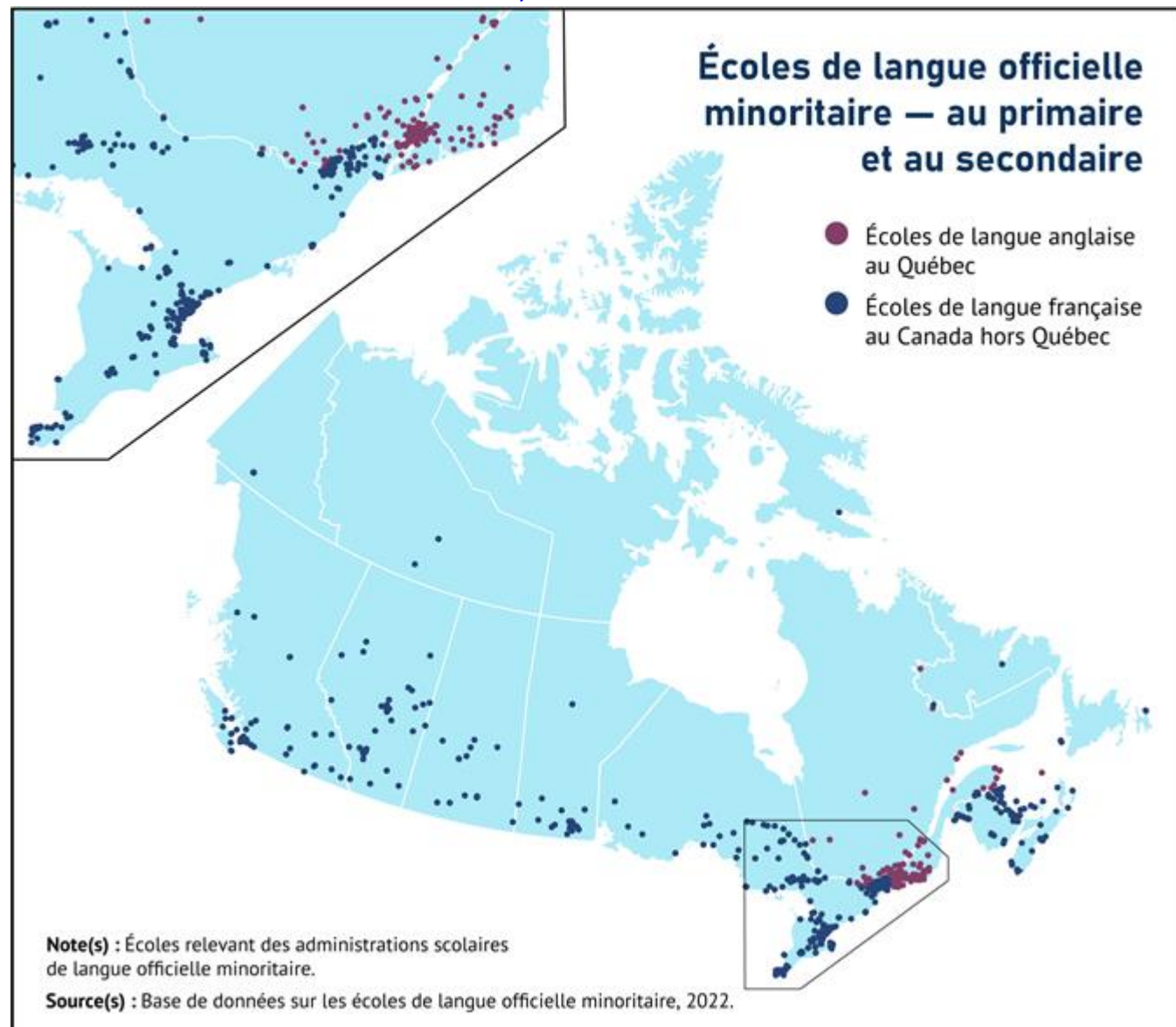
Parmi les provinces et les territoires, le Nouveau-Brunswick (80,6 %), le Québec (76,2 %) et le Yukon (71,0 %) présentaient les plus fortes proportions d'enfants d'âge scolaire admissibles ayant fréquenté un programme régulier d'instruction en français ou une école de langue officielle minoritaire. L'Alberta (49,6 %), Terre-Neuve-et-Labrador (54,2 %) et la Colombie-Britannique (55,7 %) présentaient quant à elles les plus faibles proportions.

Plusieurs autres raisons peuvent expliquer que des enfants admissibles n'ont jamais fréquenté une école de langue officielle minoritaire, notamment les préférences des parents ou la distance de la résidence à l'école la plus proche. L'[Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire](#) fournira en 2024 de l'information sur les raisons justifiant le choix de l'école pour les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.

Outre la distance de la résidence à l'école la plus proche, les différences entre les provinces et les territoires quant à la fréquentation des écoles de langue officielle minoritaire par les enfants admissibles sont notamment liées à la transmission de la langue maternelle officielle minoritaire au sein de la minorité. En effet, les parents qui ont transmis à leurs enfants la langue maternelle officielle minoritaire sont plus susceptibles d'inscrire ceux-ci à l'école de langue officielle minoritaire. Par exemple, au Canada hors Québec, 87,6 % des enfants d'âge scolaire admissibles ayant le français comme langue maternelle avaient déjà fréquenté une école de langue française ou en fréquentaient une en 2021, alors que c'était le cas de 55,7 % de ceux n'ayant pas le français comme langue maternelle.

**Plus de 90 % des enfants admissibles résident à moins de 15 kilomètres d'une école de langue officielle minoritaire tant au Québec qu'au Canada hors Québec**

**Carte 4 – Il y avait plus de 1 000 écoles de langue officielle minoritaire au Canada en 2022, dont 270 étaient situées au Québec et 750, au Canada hors Québec**



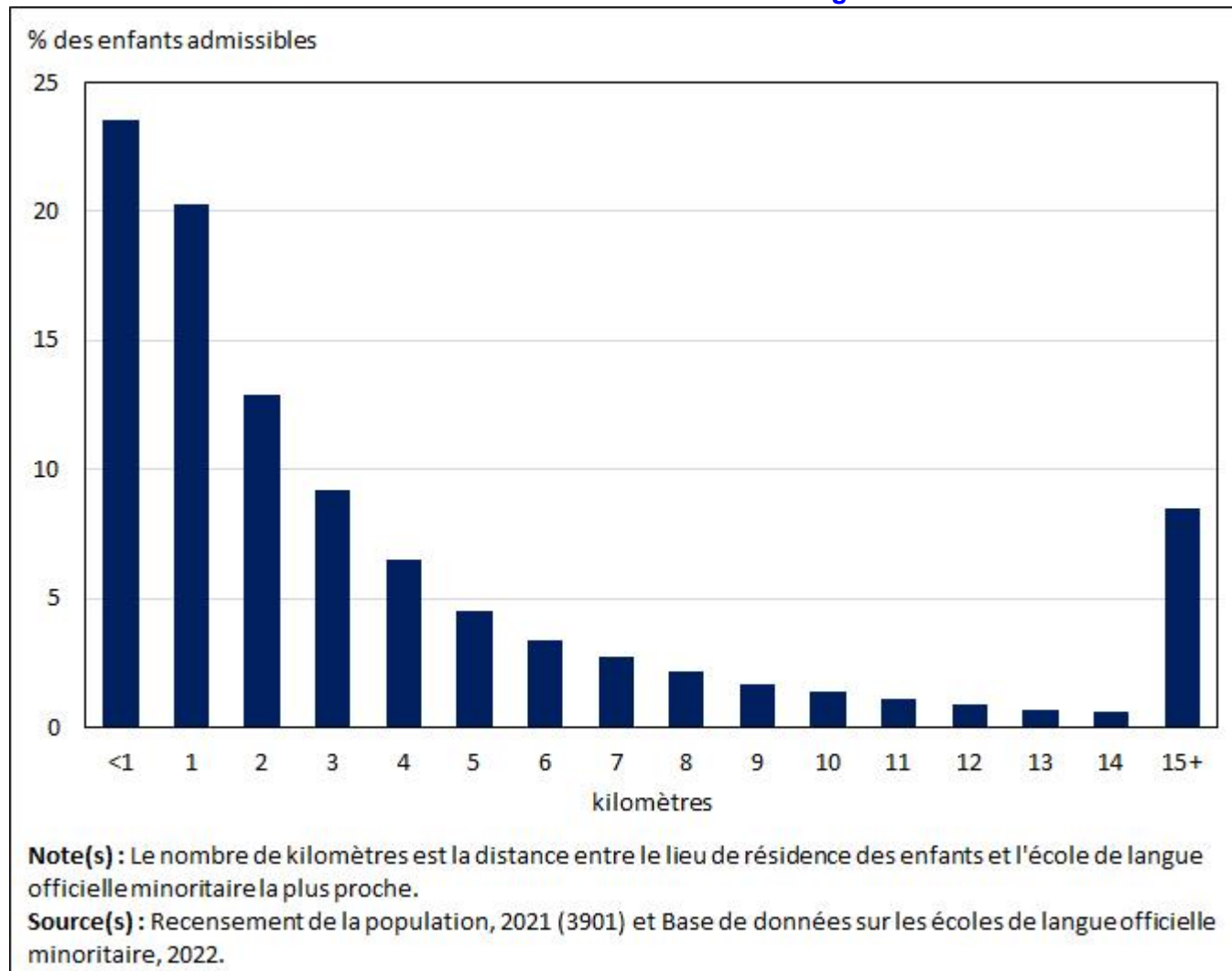
Les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire tirées du Recensement de 2021 ont été utilisées en combinaison avec les données sur l'emplacement des écoles de langue officielle minoritaire afin de déterminer la distance entre le lieu de résidence des enfants admissibles et l'emplacement géographique de ces établissements d'enseignement.

Dans l'ensemble du Canada, 91,5 % des enfants admissibles âgés de moins de 18 ans résidaient à une distance de moins de 15 km d'une école de langue officielle minoritaire en 2021. Ce pourcentage était relativement similaire au Québec (93,5 %) et au Canada hors Québec (90,5 %).

Lorsqu'on abaisse cette distance à moins de 10 km, cette proportion diminue pour s'établir à 86,8 % et était relativement similaire au Québec (89,3 %) et au Canada hors Québec (85,6 %).

Sans surprise, la distance moyenne entre le lieu de résidence et l'école de langue officielle minoritaire la plus proche était plus grande en milieu rural (19,7 km), quatre fois plus grande en fait, qu'en milieu urbain (4,9 km).

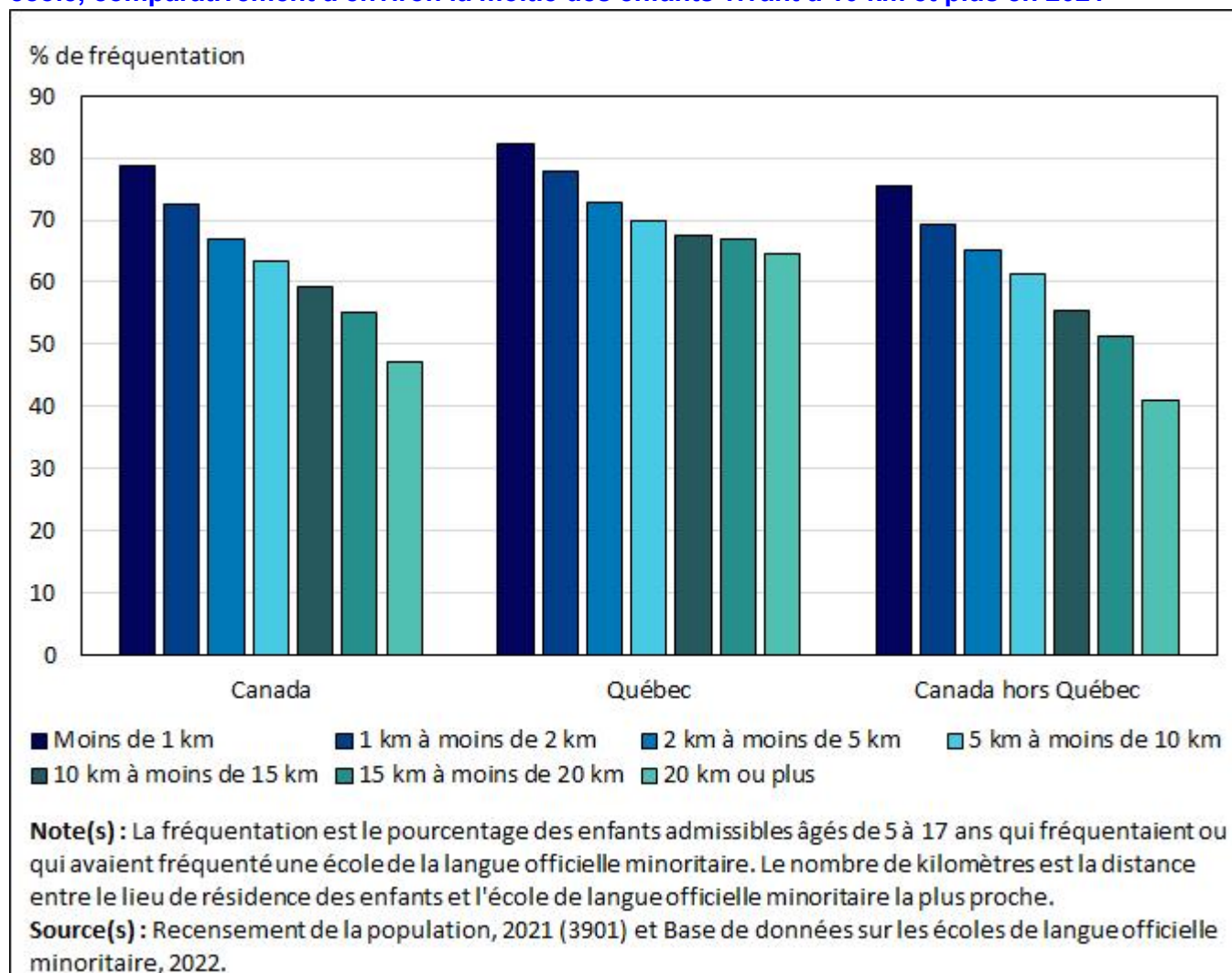
**Infographie 5 – Dans l'ensemble du Canada, 91,4 % des enfants admissibles âgés de moins de 18 ans résidaient à moins de 15 kilomètres d'une école de langue officielle minoritaire en 2021**



Dans les milieux urbains du pays, 95,7 % des enfants admissibles vivaient à moins de 15 km d'une école de langue officielle minoritaire en 2021, comparativement à 70,6 % en milieu rural. En fait, en milieu urbain, 93,0 % des enfants admissibles habitaient à moins de 10 km d'une école de langue officielle minoritaire, comparativement à plus de la moitié (56,2 %) en milieu rural.

L'analyse des données sur l'emplacement des écoles de langue officielle minoritaire combinées avec les données du Recensement de 2021 montre par ailleurs que plus les enfants d'âge scolaire admissibles résidaient loin d'une école de langue officielle minoritaire, moins ils étaient susceptibles d'avoir fréquenté une école de la même langue, et ce, tant en milieu urbain que rural.

**Infographie 6 – Au Canada hors Québec, 75 % des enfants d'âge scolaire admissibles vivant à moins de 1 km d'une école de langue française fréquentaient ou avaient déjà fréquenté une telle école, comparativement à environ la moitié des enfants vivant à 10 km et plus en 2021**



Par exemple, parmi les enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans qui vivaient au Québec à moins de 1 km d'une école de langue anglaise, 82,3 % avaient déjà fréquenté ou fréquentaient une école de langue anglaise lors du recensement. La fréquentation diminuait pour s'établir à 66,1 % chez les enfants admissibles qui résidaient à 10 km ou plus d'une école de la langue anglaise.

Au Canada hors Québec, parmi les enfants admissibles qui habitaient à moins de 1 km d'une école de langue française, plus des trois quarts (75,5 %) avaient déjà fréquenté ou fréquentaient une école de langue française au moment du recensement. La fréquentation diminuait pour s'établir à moins de la moitié (47,6 %) des enfants admissibles qui résidaient à 10 km ou plus d'une école de langue française.

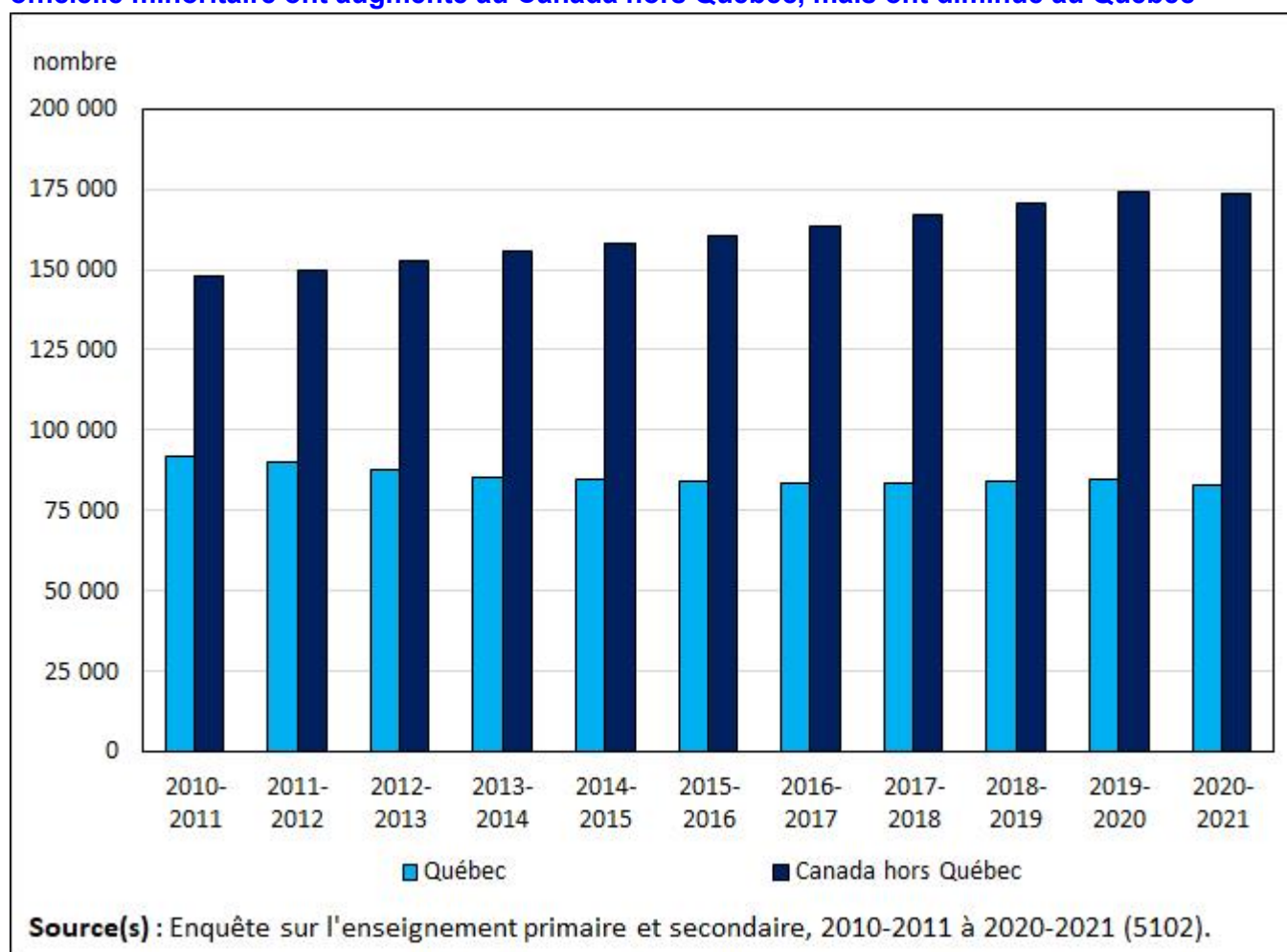
Comme le montre l'infographie 6, plus la distance augmente entre le lieu de résidence de l'enfant admissible et l'école de langue française la plus proche, plus la fréquentation des programmes réguliers en français dans les écoles de langue française diminue fortement au Canada hors Québec. D'autres analyses viendront préciser cette relation, notamment à l'aide des résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire.

## En Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, environ la moitié des enfants d'âge scolaire qui ont fréquenté une école de langue française sont issus de l'immigration

En 2021, la proportion d'immigrants au sein de la population de langue anglaise au Québec était de 35,8 %, alors que la proportion d'immigrants au sein de la population de langue française au Canada hors Québec était de 17,4 %, selon la première langue officielle parlée.

Au fil des générations, la diversification de ces populations est encore plus avancée parmi les enfants. En 2021, plus du tiers (38,5 %) des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient issus de l'immigration, c'est-à-dire qu'ils étaient nés à l'extérieur du Canada, ou encore qu'un de leurs parents ou leurs deux parents étaient nés à l'extérieur du Canada. Cette proportion était similaire au Québec (37,7 %) et au Canada hors Québec (38,9 %), selon le questionnaire détaillé du recensement remis à 25 % des ménages canadiens.

### Infographie 7 – Les inscriptions aux programmes publics d'enseignement dans la langue officielle minoritaire ont augmenté au Canada hors Québec, mais ont diminué au Québec



Au Canada hors Québec, la proportion d'enfants admissibles issus de l'immigration était plus élevée en Colombie-Britannique (45,3 %), en Ontario (44,0 %) et en Alberta (41,1 %) et environ deux fois plus faible dans les provinces de l'Atlantique, où les enfants issus de l'immigration représentaient moins de 20 % des enfants admissibles. De nombreux immigrants s'établissent, chaque année, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta, et moins choisissent les provinces de l'Atlantique.

Par ailleurs, un peu plus de 4 enfants d'âge scolaire sur 10 (42,7 %) ayant fréquenté une école de langue officielle minoritaire étaient issus de l'immigration en 2021. Cette proportion était similaire au Québec (41,7 %) et au Canada hors Québec (43,3 %). Toutefois, elle était plus élevée en Colombie-Britannique (55,5 %), en Alberta (49,1 %) et en Ontario (48,7 %), et plus faible au Nouveau-Brunswick (12,3 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (18,0 %) et en Nouvelle-Écosse (19,8 %).

### **Les inscriptions aux programmes publics dans la langue officielle minoritaire ont augmenté pendant la décennie précédant la pandémie de COVID-19**

Au Canada, selon l'[Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire](#), le nombre d'inscriptions annuelles aux programmes publics d'enseignement dans la langue officielle minoritaire a augmenté au cours d'une décennie, passant de près de 240 000 élèves en 2010-2011 à près de 260 000 en 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 8,2 % en 10 ans. Cette tendance à la hausse exclut la [baisse à moins de 257 000 élèves observée en 2020-2021](#) lors de la première année scolaire complète touchée par la pandémie de COVID-19.

Comme le montre l'infographie 7, cette augmentation est attribuable à la croissance soutenue observée au Canada hors Québec, où le nombre d'inscriptions annuelles aux programmes réguliers d'enseignement en français a augmenté de 18,1 %, passant de moins de 150 000 en 2010-2011 à près de 175 000 en 2019-2020.

Au Québec, les inscriptions annuelles aux programmes publics d'enseignement en anglais ont au contraire diminué (-7,8 %), passant de 92 000 en 2010-2011 à 85 000 en 2019-2020. On observe toutefois un ralentissement de cette diminution de 2014-2015 à 2017-2018, puis une légère augmentation des inscriptions depuis 2018-2019, exception faite de 2020-2021, la dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

La croissance soutenue des inscriptions aux programmes réguliers d'enseignement en français observée au Canada hors Québec dans les années 2010 s'explique par les effets conjugués de l'offre et de la demande, notamment l'immigration et la construction de nouvelles écoles au fil des ans.

### **Près de 1 million de résidents du Québec ont été scolarisés dans une école de langue anglaise et près de 3 millions de personnes vivant à l'extérieur du Québec ont été scolarisées dans un programme d'immersion en français ou dans une école de langue française**

Les nouvelles données sur les langues d'instruction permettent de dresser un portrait de la scolarisation dans les langues officielles minoritaires au Canada non seulement parmi les enfants, mais pour l'ensemble de la population, enfants et adultes compris.

Au Québec, si l'on considère l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus, près d'un million de personnes avaient fréquenté une école primaire ou secondaire de langue anglaise au Canada pendant au moins une année dans leur enfance, ce qui représente près de 1 personne sur 8 ou 12,3 % des personnes âgées de 5 ans et plus vivant dans cette province en 2021.

Cette proportion était plus élevée chez les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans (16,7 %) que parmi les autres groupes d'âge. Un peu plus de la moitié des résidents du Québec qui ont été scolarisés dans une école de langue anglaise n'importe où au Canada avaient l'anglais comme langue maternelle.

Les programmes d'anglais intensif offerts par certaines écoles au Québec ne sont pas inclus dans ce portrait, puisqu'il s'agit de programmes d'apprentissage d'une langue seconde offerts par des écoles de langue française. De plus, dans le cadre du recensement, on ne recueille pas de données auprès des résidents du Québec sur leur fréquentation spécifique des programmes d'immersion en français offerts par les écoles de langue anglaise. Ces programmes, qui ont été créés au Québec dans les années 1960, y sont toujours offerts et le sont maintenant un peu partout au pays dans des écoles de langue anglaise.

---

Au Canada hors Québec, en 2021, 1,3 million de personnes étaient scolarisées ou avaient été scolarisées dans l'enfance dans un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada, ce qui représente 5,0 % de la population âgée de 5 ans et plus. Cela comprend 137 000 personnes qui ont aussi fréquenté un programme d'immersion en français au fil de leur parcours scolaire. C'est chez les enfants âgés de 5 à 17 ans (7,0 %) que cette proportion était la plus élevée parmi les groupes d'âge. Au sein de cette population scolarisée dans une école de langue française, la majorité avait le français comme langue maternelle.

En 2021, en plus de ces 1,3 million de personnes qui avaient fréquenté une école de langue française, on comptait également au Canada hors Québec 1,6 million de personnes qui, sans jamais avoir fréquenté d'école de langue française, ont fait des études dans un programme d'immersion en français. Ces personnes qui ont participé à un programme d'immersion en français étaient en grande majorité (87,7 %) de langue maternelle anglaise, contrairement à ce que l'on observe chez celles qui ont fait des études dans une école de langue française.

En 2021, chez les enfants âgés de 5 à 17 ans au Canada hors Québec, 16,0 % des enfants avaient fréquenté un programme d'immersion en français, comparativement à 10,6 % chez les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans, et à 4,9 % chez les personnes âgées de 25 à 60 ans. Ces variations entre les groupes d'âge reflètent les périodes associées à la création, au déploiement et à la croissance de l'accessibilité et de la popularité des programmes d'immersion en français au pays. Les programmes d'immersion en français n'étaient pas encore offerts lors de la scolarisation des personnes maintenant âgées de plus de 60 ans. Il faut souligner que les programmes d'immersion en français sont des programmes offerts dans des écoles de langue anglaise.

Si l'on additionne le nombre de personnes âgées de 5 ans et plus qui ont fait des études dans une école de langue française ou dans un programme d'immersion en français, ce sont près de 3,0 millions de personnes au Canada hors Québec qui, en 2021, avaient fait des études primaires ou secondaires en français au Canada.

## Regard vers l'avenir

Les renseignements publiés aujourd'hui viennent enrichir l'offre de données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire. Ce communiqué offre un premier aperçu du potentiel d'analyse de ces nouvelles données. Des produits de données supplémentaires seront rendus disponibles au cours des prochains mois, et ce, dès le 15 décembre 2022. Parmi eux, le Profil du recensement comprendra notamment le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire à l'échelon local. De nouveaux tableaux de données permettront d'obtenir les résultats relatifs à la langue d'instruction selon diverses caractéristiques et régions géographiques.

D'autres produits de données et études sont également prévus afin d'accroître la disponibilité des données et d'approfondir les connaissances sur ce sujet, notamment au moyen des données de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire.

**Pour obtenir plus de renseignements** sur les nouvelles questions portant sur la langue d'instruction, sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, sur les définitions ou sur la qualité des données, consultez le [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population de 2021](#) et le [Rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021 : Droits à l'instruction dans la langue de la minorité](#).

## Note aux lecteurs

### Limites des données du recensement portant sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire

Les résultats présentés dans ce communiqué découlent de la volonté de produire le nombre le plus précis et à jour d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, en lien avec les critères énoncés à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Or, comme toute estimation, les estimations fournies aujourd'hui à partir du Recensement de la population comportent certaines limites.

L'une d'entre elles vient de spécificités juridiques dont on ne peut tenir compte explicitement dans le contexte du recensement. Par exemple, les questions portant sur la langue maternelle et la langue d'instruction font partie du questionnaire court du recensement distribué à l'ensemble de la population, alors que la question portant sur la citoyenneté canadienne — exigence présente à l'article 23 de la Charte — figure plutôt sur le questionnaire détaillé distribué à un foyer sur quatre. Cette situation fait en sorte que les données conjuguant citoyenneté et langue d'instruction sont obtenues sur la base d'un échantillon représentant 25 % des ménages privés canadiens. Il en est de même pour les données portant sur le statut de génération des enfants issus de l'immigration.

Une seconde limite vient du fait que certains enfants ne sont admissibles qu'en raison d'une personne de leur famille ne vivant pas avec eux au moment du recensement. Le recensement ne permet pas d'établir ces liens de parenté, puisqu'il ne permet de recueillir que les liens de parenté entre les personnes vivant au sein d'un même logement le jour du recensement.

Dans ce contexte, il convient d'interpréter les résultats du recensement comme une opérationnalisation statistique du concept d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire et non comme une définition fidèle en tous points à ses contours juridiques précis. Enfin, la question de l'admissibilité est, en dernière instance, une question de nature juridique qui requiert une analyse au cas par cas.

En conséquence, Statistique Canada considère le recensement comme un pilier d'un écosystème plus large de données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, lequel s'enrichira au fil des ans de renseignements complémentaires.

### Définitions, concepts et géographie

Dans ce communiqué, les **enfants** sont définis comme étant âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2020. Il s'agit des enfants nés le 1er janvier 2003 ou après. Cela inclut aussi les enfants nés entre le 1er janvier 2021 et le jour du recensement. Les **enfants d'âge préscolaire** étaient âgés de moins de 5 ans au 31 décembre 2020, soit nés le 1er janvier 2016 ou après. Les **enfants d'âge scolaire** étaient âgés de 5 à 17 ans au 31 décembre 2020, soit nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2015 inclusivement. Le nombre d'enfants selon le groupe d'âge au 31 décembre 2020 peut différer du nombre d'enfants qui sera diffusé dans les tableaux de données comprenant des groupes d'âge fondés sur l'âge au jour du recensement. Dans ce communiqué, la **fréquentation** est le pourcentage d'enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté, au Canada, une école de la langue officielle minoritaire de leur province ou territoire de résidence habituelle pendant au moins une année.

Les chiffres sont calculés à partir de données arrondies et ne correspondent pas nécessairement aux totaux.

Tous les résultats présentés dans ce communiqué reposent sur les limites géographiques de 2021. Dans ce communiqué, le terme « **grand centre urbain** » désigne une région métropolitaine de recensement (RMR). Une RMR est un centre urbain comptant 100 000 habitants ou plus. Le grand centre urbain d'Ottawa correspond à la partie ontarienne de la RMR d'Ottawa–Gatineau et le grand centre urbain de Gatineau correspond à la partie québécoise de la RMR d'Ottawa–Gatineau. Le terme « **centre urbain** » désigne une agglomération de recensement. Le terme « **municipalité** » désigne, dans ce communiqué, une subdivision de recensement.

La **distance** entre le lieu de résidence des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire et l'école de langue officielle minoritaire la plus proche correspond à la distance, à vol d'oiseau, entre le centre du pâté de maisons où réside l'enfant admissible et les coordonnées exactes de l'école de langue officielle minoritaire la plus proche dans la province ou le territoire de résidence de l'enfant. Puisque la Base de données sur les écoles de langue officielle minoritaire inclut uniquement les écoles qui relèvent des administrations scolaires de langue officielle minoritaire, seules les régions qui relèvent de ces administrations sont incluses dans l'analyse de distance, sauf de très rares exceptions.

Pour obtenir une définition détaillée des concepts de l'instruction dans la langue officielle minoritaire ou des concepts géographiques du recensement, consultez le [dictionnaire du recensement](#).

### Produits et diffusions du Recensement de la population de 2021

Aujourd'hui, Statistique Canada diffuse la septième série de résultats tirés du Recensement de la population de 2021.

Plusieurs produits du Recensement de 2021 sont maintenant accessibles à partir du module Web du [Programme du recensement de 2021](#). Ce module Web a été conçu pour donner un accès facile et sans frais aux données du recensement.

Les [produits analytiques](#) comprennent un communiqué dans Le Quotidien.



---

D'autres produits de données et d'autres articles de la série Recensement en bref seront diffusés dans les prochains mois.

Les [produits de données](#) comprenant des résultats sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, pour plusieurs régions géographiques normalisées, seront accessibles le 15 décembre 2022 au moyen du [Profil du recensement](#), des [Faits saillants en tableaux](#) et des [tableaux de données](#).

Les [produits de référence](#) sont conçus pour aider les utilisateurs à tirer le maximum des données du recensement. Ils comprennent le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), les [questionnaires du Recensement de la population de 2021](#), et les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#). Le dictionnaire, les guides de référence, et les lignes directrices sur la qualité des données sont mis à jour en fonction des nouveaux renseignements tout au long du cycle de diffusion. Le [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021](#) et le [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#) sont également accessibles.

Les produits et services géographiques liés au Programme du Recensement de 2021 se trouvent sous [Géographie du recensement](#). Cela comprend [GéoRecherche](#), un outil de cartographie interactif, et des [cartes thématiques](#), qui montrent des données pour diverses régions géographiques normalisées, ainsi que [Perspective géographique](#), et le [Visualisateur de données du Programme du recensement](#), qui sont des outils de visualisation de données.

Il est possible de visualiser les capsules sur les concepts du recensement à partir du [centre de formation du recensement](#).

Le 30 novembre 2022 marque la dernière diffusion principale du Recensement de la population de 2021. Veuillez consulter le [calendrier de diffusion](#) du Recensement de 2021 pour obtenir la liste complète des thèmes qui ont déjà été diffusés.

**Tableau 1**

**Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire<sup>1</sup> des enfants âgés de moins de 18 ans<sup>2</sup> (nombre et proportion), Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires<sup>3</sup>, 2021**

	Enfants admissibles		Enfants non admissibles		Total des enfants âgés de moins de 18 ans
	nombre	%	nombre	%	nombre
<b>Canada</b>	<b>897 205</b>	<b>12,2</b>	<b>6 438 600</b>	<b>87,8</b>	<b>7 335 800</b>
Québec	303 835	18,1	1 373 745	81,9	1 677 585
Canada hors Québec	593 365	10,5	5 064 850	89,5	5 658 220
Terre-Neuve-et-Labrador	2 955	3,5	82 310	96,5	85 265
Île-du-Prince-Édouard	2 870	9,8	26 430	90,2	29 300
Nouvelle-Écosse	16 800	10,0	151 665	90,0	168 465
Nouveau-Brunswick	49 335	36,0	87 665	64,0	137 000
Ontario	349 875	12,6	2 431 540	87,4	2 781 415
Manitoba	30 475	10,1	271 605	89,9	302 080
Saskatchewan	15 535	5,8	251 060	94,2	266 595
Alberta	67 140	6,9	904 245	93,1	971 390
Colombie-Britannique	55 575	6,3	828 550	93,7	884 130
Yukon	1 160	14,1	7 050	85,9	8 210
Territoires du Nord-Ouest	1 110	10,9	9 080	89,1	10 195
Nunavut	530	3,7	13 645	96,2	14 180

1. L'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire indique si un enfant est admissible à l'instruction au primaire et au secondaire en anglais au Québec ou en français au Canada hors Québec, en raison des critères prévus par la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'exception de la citoyenneté.
2. Dans le Recensement de 2021, les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2020 (nés en 2003 ou après).
3. Pour connaître le nombre et la proportion d'enfants admissibles dans d'autres régions géographiques, consultez le Profil du recensement.

**Source(s)** : Recensement de la population, 2021 (3901).

Tableau 2

**Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire<sup>1</sup> selon le groupe d'âge préscolaire (moins de 5 ans) ou scolaire (5 à 17 ans), Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021**

	Enfants d'âge préscolaire <sup>2</sup>		Enfants d'âge scolaire <sup>3</sup> (5 à 17 ans)						Total
	Moins de 5 ans	Moins de 5 ans	5 à 11 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	12 à 17 ans	Total partiel (5 à 17 ans)	Total partiel (5 à 17 ans)	Moins de 18 ans <sup>4</sup>
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre
<b>Canada</b>	<b>215 015</b>	<b>24,0</b>	<b>368 810</b>	<b>41,1</b>	<b>313 375</b>	<b>34,9</b>	<b>682 185</b>	<b>76,0</b>	<b>897 205</b>
Québec	73 755	24,3	122 230	40,2	107 850	35,5	230 080	75,7	303 835
Canada hors Québec	141 260	23,8	246 585	41,6	205 525	34,6	452 105	76,2	593 365
Terre-Neuve-et-Labrador	735	24,9	1 280	43,3	940	31,8	2 215	75,0	2 955
Île-du-Prince-Édouard	640	22,3	1 255	43,7	970	33,8	2 230	77,7	2 870
Nouvelle-Écosse	4 055	24,1	7 080	42,1	5 670	33,8	12 745	75,9	16 800
Nouveau-Brunswick	12 120	24,6	19 815	40,2	17 400	35,3	37 210	75,4	49 335
Ontario	81 625	23,3	144 730	41,4	123 525	35,3	268 250	76,7	349 875
Manitoba	7 450	24,5	13 060	42,9	9 970	32,7	23 025	75,6	30 470
Saskatchewan	3 820	24,6	6 970	44,9	4 745	30,5	11 720	75,4	15 535
Alberta	17 410	25,9	28 490	42,4	21 245	31,6	49 735	74,1	67 145
Colombie-Britannique	12 565	22,6	22 780	41,0	20 230	36,4	43 015	77,4	55 580
Yukon	345	29,9	450	39,0	360	31,2	810	70,1	1 155
Territoires du Nord-Ouest	325	29,1	460	41,3	325	29,1	785	70,4	1 115
Nunavut	175	32,7	220	41,1	140	26,2	360	67,3	535

1. Les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire sont admissibles à l'instruction au primaire et au secondaire en anglais au Québec ou en français au Canada hors Québec, en raison des critères prévus par la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'exception de la citoyenneté.

2. Dans le Recensement de 2021, les enfants d'âge préscolaire étaient âgés de moins de 5 ans au 31 décembre 2020 (nés le 1er janvier 2016 ou après).

3. Dans le Recensement de 2021, les enfants d'âge scolaire étaient âgés de 5 à 17 ans au 31 décembre 2020 (nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2015 inclusivement).

4. Dans le Recensement de 2021, les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2020 (nés en 2003 ou après).

Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).

**Tableau 3**  
**Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon le critère d'admissibilité, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021**

	Langue maternelle des parents seulement <sup>1</sup>	Instruction des parents seulement <sup>2</sup>	Instruction des enfants seulement <sup>3</sup>	Instruction des parents et des enfants <sup>4</sup>	Langue maternelle et instruction des parents <sup>5</sup>	Langue maternelle des parents et instruction des enfants <sup>6</sup>	Langue maternelle des parents et instruction des parents et des enfants <sup>7</sup>	Total
	nombre							
<b>Canada</b>	<b>54 530</b>	<b>169 685</b>	<b>291 605</b>	<b>171 315</b>	<b>67 330</b>	<b>26 020</b>	<b>116 720</b>	<b>897 205</b>
Québec	...	80 345	104 885	118 610	...	...	...	303 835
Canada hors Québec	54 530	89 345	186 720	52 705	67 330	26 020	116 720	593 370
Terre-Neuve-et-Labrador	325	725	905	360	290	85	255	2 955
Île-du-Prince-Édouard	245	375	1 070	155	330	105	590	2 870
Nouvelle-Écosse	1 500	2 525	5 275	1 315	2 245	675	3 265	16 800
Nouveau-Brunswick	3 240	2 280	4 610	1 715	8 595	1 565	27 330	49 335
Ontario	26 355	51 450	115 540	36 505	35 725	16 420	67 885	349 875
Manitoba	3 030	4 540	11 280	2 395	3 270	1 165	4 780	30 475
Saskatchewan	1 755	2 865	6 840	1 205	1 230	470	1 170	15 540
Alberta	10 540	12 965	20 545	4 235	9 210	3 205	6 440	67 145
Colombie-Britannique	7 230	11 270	19 720	4 630	6 060	2 220	4 440	55 575
Yukon	135	115	325	100	155	45	275	1 155
Territoires du Nord-Ouest	95	125	445	55	155	30	205	1 110
Nunavut	70	90	150	45	60	30	85	530

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant au moins un parent qui a le français comme langue maternelle.

2. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant au moins un parent qui a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire au Canada, et les enfants admissibles, au Québec, ayant au moins un parent qui a fréquenté une école de langue anglaise au primaire au Canada.

3. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada, et les enfants admissibles, au Québec, ayant fréquenté une école de langue anglaise au primaire ou au secondaire au Canada.

4. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant au moins un parent qui a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire et où l'enfant a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada, et les enfants admissibles, au Québec, ayant au moins un parent qui a fréquenté une école de langue anglaise au primaire et où l'enfant a fréquenté une école de langue anglaise au primaire ou au secondaire au Canada.

5. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant au moins un parent qui a le français comme langue maternelle, et ayant au moins un parent qui a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire au Canada.

6. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant au moins un parent qui a le français comme langue maternelle et où l'enfant a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada, et les enfants admissibles, au Québec, ayant fréquenté une école de langue anglaise au primaire ou au secondaire au Canada.

7. Comprend les enfants admissibles, au Canada hors Québec, ayant au moins un parent qui a le français comme langue maternelle, et ayant au moins un parent qui a fréquenté un programme régulier d'instruction en français et où l'enfant a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada, et les enfants admissibles, au Québec, ayant au moins un parent qui a fréquenté une école de langue anglaise au primaire et où l'enfant a fréquenté une école de langue anglaise au primaire ou au secondaire au Canada.

Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).

Tableau 4

**Nombre et proportion des enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans<sup>1</sup> ayant déjà fréquenté ou fréquentant une école de langue officielle minoritaire, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires<sup>2</sup>, 2021**

	Ont fréquenté <sup>3</sup>		N'ont jamais fréquenté		Total des enfants admissibles
	nombre	%	nombre	%	
<b>Canada</b>	<b>467 690</b>	<b>68,6</b>	<b>214 495</b>	<b>31,4</b>	<b>682 190</b>
Québec	175 305	76,2	54 775	23,8	230 080
Canada hors Québec	292 385	64,7	159 725	35,3	452 110
Terre-Neuve-et-Labrador	1 200	54,2	1 015	45,8	2 215
Île-du-Prince-Édouard	1 435	64,3	795	35,7	2 230
Nouvelle-Écosse	8 070	63,3	4 680	36,7	12 745
Nouveau-Brunswick	29 980	80,6	7 235	19,4	37 215
Ontario	179 995	67,1	88 255	32,9	268 250
Manitoba	14 750	64,0	8 275	35,9	23 030
Saskatchewan	7 000	59,7	4 725	40,3	11 720
Alberta	24 675	49,6	25 055	50,4	49 735
Colombie-Britannique	23 960	55,7	19 050	44,3	43 010
Yukon	575	71,0	235	29,0	810
Territoires du Nord-Ouest	525	66,9	260	33,1	785
Nunavut	215	59,7	140	38,9	360

1. Dans le Recensement de 2021, les enfants d'âge scolaire étaient âgés de 5 à 17 ans au 31 décembre 2020 (nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2015 inclusivement).

2. Pour connaître le nombre d'enfants admissibles d'âge scolaire (âgés de 5 à 17 ans) qui fréquentaient ou qui avaient déjà fréquenté une école de langue officielle minoritaire dans d'autres régions géographiques, consultez le Profil du recensement.

3. Comprend les enfants qui fréquentaient ou qui avaient fréquenté dans le passé pendant au moins une année une école de langue anglaise au Canada, pour les résidents du Québec, ou un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada, pour les résidents des autres provinces et des territoires.

Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).

Tableau 5

**Proportion des enfants admissibles âgés de moins de 18 ans<sup>1</sup>, selon la distance du lieu de résidence à l'école de langue officielle minoritaire la plus proche<sup>2</sup> et certains milieux urbains et ruraux<sup>3</sup>, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021**

	Moins de 1 km	1 km à moins de 2 km	2 km à moins de 3 km	3 km à moins de 4 km	4 km à moins de 5 km	5 km à moins de 10 km	10 km à moins de 15 km	15 km à moins de 20 km	20 km ou plus
	%								
<b>Canada</b>	<b>23,5</b>	<b>20,3</b>	<b>12,9</b>	<b>9,2</b>	<b>6,5</b>	<b>14,5</b>	<b>4,7</b>	<b>2,2</b>	<b>6,3</b>
Milieu urbain	27,4	23,2	14,2	9,7	6,5	12,1	2,7	1,0	3,3
Milieu rural	4,4	5,8	6,5	6,8	6,5	26,2	14,4	8,1	21,3
<b>Québec</b>	<b>32,6</b>	<b>23,7</b>	<b>11,5</b>	<b>6,5</b>	<b>4,3</b>	<b>10,7</b>	<b>4,2</b>	<b>1,8</b>	<b>4,7</b>
Milieu urbain	37,1	26,8	12,7	6,8	4,0	7,8	2,0	0,7	2,2
Milieu rural	3,3	3,6	3,8	4,5	6,3	29,9	18,5	8,9	21,0
<b>Canada hors Québec</b>	<b>19,1</b>	<b>18,6</b>	<b>13,6</b>	<b>10,5</b>	<b>7,6</b>	<b>16,3</b>	<b>4,9</b>	<b>2,5</b>	<b>7,1</b>
Milieu urbain	22,3	21,3	15,0	11,2	7,8	14,3	3,1	1,2	3,8
Milieu rural	4,8	6,6	7,4	7,6	6,6	24,9	12,9	7,8	21,4
Terre-Neuve-et- Labrador	7,4	12,8	7,8	4,9	2,3	14,9	7,9	3,9	38,2
Île-du-Prince- Édouard	5,0	5,8	10,0	8,5	10,5	28,9	13,4	7,6	10,4
Nouvelle-Écosse	6,7	8,5	10,9	11,8	10,7	20,6	10,9	5,3	14,5
Nouveau-Brunswick	24,5	20,1	11,8	9,2	7,0	17,1	4,5	2,2	3,6
Ontario	24,5	22,2	14,6	10,8	7,0	10,7	3,9	2,1	4,1
Manitoba	13,7	13,9	12,6	9,8	8,0	18,2	5,7	2,9	15,3
Saskatchewan	6,9	11,4	12,6	11,0	9,1	18,9	2,8	2,6	24,8
Alberta	6,5	10,1	11,6	11,2	10,1	31,9	6,7	2,9	8,9
Colombie-Britannique	6,2	12,2	13,4	9,7	7,5	28,6	7,7	2,7	12,2
Yukon	19,6	21,3	7,4	2,0	2,0	17,6	4,0	2,9	23,3
Territoires du Nord-Ouest	27,7	36,1	6,2	11,4	0,5	2,0	1,4	0,0	14,9
Nunavut	25,0	19,1	12,6	0,6	2,3	3,2	0,0	0,0	37,3

1. Comprend les enfants admissibles âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2020, mais exclut les enfants vivant dans une réserve ou dans le Nunavik puisque les écoles qui y sont situées ne relèvent pas d'une administration scolaire de langue officielle minoritaire, sauf exception.

2. La distance entre le lieu de résidence des enfants admissibles et l'école de langue officielle minoritaire la plus proche correspond à la distance, à vol d'oiseau, entre le centre du pâté de maisons où réside l'enfant admissible et les coordonnées exactes de l'école de langue officielle minoritaire la plus proche dans la province ou le territoire de résidence de l'enfant.

3. Les enfants en milieu urbain correspondent aux enfants admissibles dont le lieu de résidence est situé dans les centres de population, alors que les enfants en milieu rural vivent à l'extérieur des centres de population.

**Source(s)** : Recensement de la population, 2021 (3901) et Base de données sur les écoles de langue officielle minoritaire, 2022.

Tableau 6

**Proportion des enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans<sup>1</sup> ayant déjà fréquenté ou fréquentant une école de langue officielle minoritaire<sup>2</sup>, selon la distance du lieu de résidence à l'école de langue officielle minoritaire la plus proche<sup>3</sup> et le milieu urbain ou rural<sup>4</sup>, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021**

	Moins de 1 km	1 km à moins de 2 km	2 km à moins de 5 km	5 km à moins de 10 km	10 km à moins de 15 km	15 km à moins de 20 km	20 km ou plus	Total
	%							
<b>Canada</b>	<b>78,6</b>	<b>72,6</b>	<b>66,9</b>	<b>63,5</b>	<b>59,1</b>	<b>55,2</b>	<b>47,0</b>	<b>68,5</b>
Milieu urbain	78,4	72,0	65,2	59,8	54,6	50,7	47,9	68,7
Milieu rural	86,8	84,8	80,6	72,1	63,2	58,1	46,3	67,3
<b>Québec</b>	<b>82,3</b>	<b>77,9</b>	<b>72,7</b>	<b>69,9</b>	<b>67,6</b>	<b>66,8</b>	<b>64,6</b>	<b>76,1</b>
Milieu urbain	82,3	77,9	72,4	68,9	64,7	64,1	65,7	76,9
Milieu rural	88,3	81,3	75,8	71,6	69,7	68,1	63,9	70,8
<b>Canada hors Québec</b>	<b>75,5</b>	<b>69,3</b>	<b>65,0</b>	<b>61,4</b>	<b>55,5</b>	<b>51,2</b>	<b>41,0</b>	<b>64,7</b>
Milieu urbain	74,9	68,2	62,6	57,2	51,0	47,1	42,1	64,4
Milieu rural	86,4	85,5	81,7	72,4	60,0	54,1	40,0	66,0

1. Comprend les enfants admissibles d'âge scolaire (âgés de 5 à 17 ans au 31 décembre 2020), vivant hors d'une réserve ou du Nunavik puisque les écoles qui y sont situées ne relèvent pas d'une administration scolaire de langue officielle minoritaire, sauf de très rares exceptions.
2. Comprend les enfants qui fréquentaient ou qui avaient fréquenté dans le passé pendant au moins une année une école de langue anglaise au Canada, pour les résidents du Québec, ou un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada, pour les résidents des autres provinces et des territoires.
3. La distance entre le lieu de résidence des enfants admissibles et l'école de langue officielle minoritaire la plus proche correspond à la distance, à vol d'oiseau, entre le centre du pâté de maisons où réside l'enfant admissible et les coordonnées exactes de l'école de langue officielle minoritaire la plus proche dans la province ou le territoire de résidence de l'enfant.
4. Les enfants en milieu urbain correspondent aux enfants admissibles dont le lieu de résidence est situé dans les centres de population, alors que les enfants en milieu rural vivent à l'extérieur des centres de population.

Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901) et Base de données sur les écoles de langue officielle minoritaire, 2022.

**Tableau 7**

**Scolarisation dans la langue officielle minoritaire de la province de résidence (nombre et proportion), selon le type de programme, personnes âgées de 5 ans et plus<sup>1</sup>, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021**

	Programme régulier <sup>2</sup>	Programme régulier <sup>2</sup>	Programme régulier et immersion <sup>3</sup>	Programme régulier et immersion <sup>3</sup>	Immersion <sup>4</sup>	Immersion <sup>4</sup>	N'ont jamais fréquenté <sup>5</sup>	N'ont jamais fréquenté <sup>5</sup>	Total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre
<b>Canada</b>	<b>2 161 060</b>	<b>6,3</b>	<b>137 380</b>	<b>0,4</b>	<b>1 639 315</b>	<b>4,8</b>	<b>30 427 250</b>	<b>88,5</b>	<b>34 365 005</b>
Québec	965 570	12,3	...	...	...	...	6 888 300	87,7	7 853 875
Canada hors Québec	1 195 495	4,5	137 380	0,5	1 639 315	6,2	23 538 950	88,8	26 511 135
Terre-Neuve-et-Labrador	4 635	1,0	1 025	0,2	30 520	6,3	445 415	92,5	481 595
Île-du-Prince-Édouard	5 470	3,8	665	0,5	15 580	10,9	121 485	84,8	143 210
Nouvelle-Écosse	34 230	3,8	4 605	0,5	69 870	7,7	803 600	88,1	912 305
Nouveau-Brunswick	209 170	28,9	4 860	0,7	78 585	10,8	431 860	59,6	724 470
Ontario	694 605	5,2	74 815	0,6	884 120	6,6	11 644 005	87,6	13 297 550
Manitoba	44 840	3,7	9 230	0,8	75 380	6,2	1 092 880	89,4	1 222 335
Saskatchewan	17 225	1,7	4 545	0,4	42 565	4,1	965 170	93,8	1 029 505
Alberta	86 135	2,2	19 430	0,5	187 710	4,8	3 617 545	92,5	3 910 820
Colombie-Britannique	94 810	2,0	17 475	0,4	248 170	5,3	4 322 405	92,3	4 682 860
Yukon	2 115	5,7	360	1,0	3 260	8,8	31 495	84,6	37 225
Territoires du Nord-Ouest	1 475	3,9	295	0,8	2 965	7,9	32 615	87,3	37 350
Nunavut	785	2,5	70	0,2	590	1,8	30 475	95,5	31 915

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Dans le Recensement de 2021, les personnes âgées de 5 ans et plus au 31 décembre 2020 étaient celles nées avant 2016.
2. Comprend les personnes qui fréquentaient ou qui avaient fréquenté dans le passé pendant au moins une année une école de langue anglaise au Canada, pour les résidents du Québec, ou un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada, sans jamais avoir fréquenté un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise au Canada, pour les résidents des autres provinces et des territoires.
3. Comprend les résidents du Canada hors Québec qui fréquentaient ou qui avaient fréquenté dans le passé pendant au moins une année un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada et un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise au Canada.
4. Comprend les résidents du Canada hors Québec qui fréquentaient ou qui avaient fréquenté dans le passé pendant au moins une année un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise au Canada, sans jamais avoir fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada.
5. Comprend les personnes qui ne fréquentaient pas et qui n'avaient jamais fréquenté une école de langue anglaise au Canada, pour les résidents du Québec, ou un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada ou un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise au Canada, pour les résidents des autres provinces et des territoires.

Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3901.**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).